



🎯 Qu'est-ce que le CSE (Comité Sociale & Economique) ?

Le CSE est l'instance représentative du personnel.

🎯 Quelles sont les missions du CSE ?

Le CSE a la charge d'assurer l'expression collective des salariés afin que leurs intérêts soient en permanence pris en compte dans les décisions concernant :

- La gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise ;
- L'organisation du travail ;
- La formation professionnelle ;

Le CSE dispose d'un rôle consultatif et peut être amené à formuler des avis sur des sujets variés (orientations stratégiques de l'entreprise, politique sociale, conditions de travail et d'emploi...).

Le CSE dispose d'un droit d'alerte. Ce droit permet de saisir immédiatement l'employeur dès qu'ils constatent dans l'entreprise une atteinte aux droits des personnes, comme un cas de harcèlement moral, ou bien un danger grave et imminent en matière de santé publique et d'environnement.

🎯 L'organisation du CSE :

- Commission SSCT (Santé Sécurité et condition de travail),
- Commission de la formation,
- Commission économique,
- Commission d'information et d'aide au logement,
- Commission égalité professionnelle,
- Commission ASC (Activités Sociales et Culturelles).

🎯 Activités Sociales et Culturelles * :

- Chèque cadeau pour Noël :

Il faut avoir effectué 800 heures sur une année bornée de date à date et avoir eu un contrat dans les trois derniers mois à la date du calcul. (Novembre de l'année en cours).

- Accès à la plateforme de réduction www.HelloCSE.fr :

Mise à jour des droits chaque mois, avec les conditions d'avoir effectué à minima 414h de travail sur la dernière année calendaire et avoir eu un contrat dans les 3 derniers mois à la date du calcul. Expiration des droits après 2 mois sans contrat via MEDICOOP-France.

**conditions et offres susceptibles d'évoluer.*

CONTACT : csemedicoop@gmail.com